

le 8 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1338 Subvention (2.500 euros) à l'association Poudre de sourire (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Poudre de sourire afin qu'elle organise à Paris un atelier d'initiation du jeune public au cinéma d'animation ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Poudre de sourire, 16 Passage de la Bonne Graine 75011. 39123- 2014_06496.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2014, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.